

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 12/11/2009

Réception par le Prefet : 12/11/2009

Publication : 13/11/2009



# Conseil Général Haut-Rhin

## Extrait des délibérations de la Commission Permanente

Pour le Président du Conseil Général  
et par délégation  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif de  
l'Assemblée

N° CP-2009-14-6-10

Séance du vendredi 6 novembre 2009

### **PROGRAMMES DEPARTEMENTAUX 2007, 2008 ET 2009 CHAPITRE 204 ASSAINISSEMENT (C213) - ALIMENTATION EN EAU POTABLE (C212)**

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération n°E 6-2008 du Conseil Général du 20 mars 2008, complétée par la délibération n°2009-2-1-3 du 26 mars 2009 relative aux délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Général,
- VU la délibération n° 2007/I - 6<sup>ème</sup>/02 du Conseil Général du 14 décembre 2006 relative au Budget Primitif 2007 - Eau (C01),
- VU la délibération n°2008/I-6<sup>ème</sup>/02 du Conseil Général du 13 décembre 2007 relative au Budget Primitif 2008-Eau (C01),
- VU la délibération n°2008-5-6-6 du Conseil Général du 11 décembre 2008 relative au Budget Primitif 2009-Eau (C01),
- VU les avis de la Commission de l'Agriculture, de l'Environnement et du Cadre de vie en date des 26/09/2007, 05/02/2008, 22/09/2008, 24/02/2009, 11/05/2009, 01/07/2009 et 21/09/2009,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

#### APRES EN AVOIR DELIBERE

- décide d'inscrire aux programmes 2007, 2008 et 2009 d'Assainissement et d'Alimentation en Eau Potable les opérations figurant en annexes au rapport, ce qui induit au titre du :
  - Programme 2007 : un montant de subvention de 4 494 € pour l'Assainissement,
  - Programme 2008 : un montant de subventions de 41 025 € pour l'Assainissement et de 54 600 € pour l'Alimentation en Eau Potable,

Programme 2009 : un montant de subventions de 516 289 € pour l'Assainissement et de 700 € pour l'Alimentation en Eau Potable.

Les imputations sont les suivantes : Chapitre 204 - Nature 20414 – Fonction 61.

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'C' followed by a vertical line and a horizontal stroke, with some smaller characters below.

Charles BUTTNER

Adopté  
voix contre  
abstentions